



Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95
« Ensemble pour être plus forts »



Où va l'argent public?

Les réformes que nous connaissons aujourd'hui paraissent importantes, mais les réorganisations qui se préparent à partir de 2016 seront plus importantes encore.

Dans le Val d'Oise, nous avons connu tout récemment le regroupement à Cergy des procédures collectives gérées désormais par moins d'agents. Eh bien, la direction vient de nous annoncer, lors du Comité Technique Local du 2 octobre, un certain nombre de mesures qui seront effectives d'ici début 2015, tenez-vous bien : la trésorerie Secteur Public Local (SPL) de Garges Collectivités va être transférée à Sarcelles ; la partie Recouvrement Impôt de la Trésorerie de Sarcelles va rejoindre le Service Impôt des Particuliers (SIP) de Garges Centre ; la trésorerie de Vigny va être fermée ; la gestion de l'hôpital de Carnelle, assurée par la trésorerie de Viarmes, va désormais être confiée à celle de Beaumont ; sur le SIP d'Argenteuil Extérieur, le nombre de pôles va être réduit de 3 à 2, tellement la situation est alarmante; les services de Cergy immeuble Le Montaigne vont progressivement rejoindre le CFIP de Cergy, alors que le projet d'agrandissement du parking du personnel est officiellement abandonné. Ces restructurations s'ajoutent au transfert de la mission Recouvrement Impôts de la trésorerie de Beauchamp, qui va suivre ainsi le Recouvrement Impôt de Saint-Leu-Franconville au CFIP de Saint Leu-la-Forêt.

Et c'est pas fini !

En effet, le groupe de travail de la DG qui a eu lieu sur ce sujet le 10 juillet dernier, a précisé le cadre du projet de restructuration du réseau, et cela a comme seul mérite d'être clair : « l'exercice n'intègre pas les attentes des agents qui sont représentés par les organisations syndicales locales ni sur celles des élus. Il est juste fidèle aux sentiments des directeurs concernant ce qu'ils portent sur l'adaptation du

réseau. Ce processus est connu des numéros 1 depuis l'automne dernier... »

Les premières opérations de restructurations commenceront au 01/01/2016 pour se terminer au 01/01/2019. Le syndicat national CGT Finances Publiques indique que, globalement, les lignes directrices du projet sont troublantes, si on les met en perspective avec le projet de réforme territoriale du gouvernement et le rapport de la fondation IFRAP, qui voudrait réduire le réseau à 100 SIE, 100 SIP et 12 SPF. Pour les particuliers : ce serait la création de centres de contact pour l'accueil (compétent pour plusieurs départements) : c'est chose faite à Rouen et Chartres pour l'instant. Pour les professionnels, ce serait des regroupements de structures « grâce » à l'outil informatique. Pour les collectivités locales, des regroupements du réseau pour le conseil et l'expertise.

Une logique pas très logique, en somme...

Ces restructurations sont présentées comme étant inévitables. Bien sûr, puisqu'il n'y a pas d'argent dans les caisses de l'Etat, vous comprenez bien !... Le problème, c'est que les aides aux entreprises à coups d'argent public n'ont jamais été aussi énormes. Le pacte de responsabilité, adopté au printemps, a encore aggravé la situation, alors que le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi), qui est versé sans aucune obligation d'embauche (20 milliards d'euros par an dont 23 millions en 2014 pour le Val d'Oise).

Alors, ne soyons pas dupes, l'argent public, il n'y en a plus, car il va grossir les portefeuilles des plus aisés, sans créer d'emploi, et on demande aux fonctionnaires, comme à l'ensemble de la population, de payer la note. Pour la CGT, l'argent public doit servir à la population et aux services publics !



Des Heures Mensuelles d'Information CGT seront organisées sur les différents sites à partir du 6 octobre. Le planning de ces HMI sera affiché sur notre site à l'adresse ci-dessous : <http://www.financespubliques.cgt.fr/95/spip.php?article2516>

Iliad est misogyne

L'automne est arrivé avec son sempiternel tombé de feuilles sur les trottoirs ou dans les boîtes aux lettres.

La découverte des avis d'imposition fait resurgir la longue litanie de plaintes, sarcasmes et vociférations en tout genre. Parfois, l'annonce d'une non-imposition ou d'un remboursement non anticipé comble de bonheur nos usagers. C'est l'œil humide et le cœur léger qu'ils envisagent parfois de repartir bras dessus bras dessous avec ces gentils agents des impôts.

Immuables les demandes de duplicatas d'avis qui, à peine distribués, se sont déjà égarés dans les mâchoires de chiens voraces, sous les coups de ciseaux d'enfants turbulents ou malencontreusement jetés dans la cuvette des toilettes.

Intemporelles aussi les réponses adressées aux femmes mariées réclamant leurs avis :

« Quel est le prénom de votre mari ?

- Michel ! Pourquoi ?
- Et bien parce que je ne vous trouve pas si je n'ai pas son prénom. »

Car notre cher « Iliad » souffre encore de misogynie aiguë ou nous, respectables épouses, restons encore sous la tutelle de nos époux, derniers garants de notre probité.



Il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat ? Pas étonnant !

Comme vous l'avez lu dans l'édito du présent journal, l'État a distribué aux entreprises plusieurs millions d'euros en juillet dernier au titre du CICE et il s'agit tout simplement d'une distribution d'argent aux dirigeants et actionnaires, preuve en est ci-dessous.

Le BOI-BIC-RICI-10-150-30-20 du 29 juillet 2014 précise le suivi qui doit être fait du crédit d'impôt par les bénéficiaires. Entre autres, il y est dit :

« **L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.** »

Or, nos collègues des pôles contrôle expertise (PCE) et des brigades de vérification ont reçu l'ordre suivant de la division du contrôle fiscal.

Sujet : contrôle du CICE note CF2 du 9/7/2013 :

« La note précise bien qu'aucun rappel ne peut être fait en cas de non-respect des conditions de fond, même si le CICE sert à financer des dividendes ou l'augmentation de la rémunération des dirigeants ».

Ainsi tout le monde peut vérifier que la CGT n'exagère pas en déclarant que l'Etat distribue de l'argent aux entreprises sans aucune contrepartie alors qu'il demande au tiers-état, pardon, aux citoyens, surtout s'ils sont salariés, de se serrer la ceinture.

La CGT vient de transmettre la perte de nos traitements sur l'inflation depuis le 1er janvier 2000 : à ce jour, 230 € par mois de perte pour un agent C 2ème classe, à 315 € pour un B, 427 € pour un A. C'est inadmissible. Sans lien direct, notons au sujet des salaires que la paye fusionnée des agents B et C a été mise en place en juillet (pour les A, ce sera en octobre). Notons également que la réforme indemnitaire suit son cours. Après la mise en place de l'ACF (Allocation Complémentaire de Fonction), la direction est en train de remplacer les IFDD des itinérants par une ACF de remplacement, qui sera, elle, imposable. L'idée centrale que nous devons défendre est **PAS DE PERTES POUR LES AGENTS**. Aucune paye ne doit diminuer, et les suppléments d'impôts provoqués doivent être compensés.



CAPL DE LISTES D'APTITUDE

La CGT défend les collègues individuellement.

Dans un contexte d'austérité particulièrement marquée, il est logique de constater que de plus en plus de collègues postulent pour les listes d'aptitude. Lors de la tenue des CAPL, (les 6 et 13 novembre pour 2014), chaque dossier qui nous est confié est évoqué et défendu par la CGT.

NON à l'arbitraire, OUI aux meilleurs salaires, OUI, aux carrières linéaires.

Pour le moment, les listes d'aptitude sont plus que restreintes. La Direction joue le rôle d'un jury qui exclut tel ou telle collègue. Pas question pour les élus CGT de rentrer dans ce jeu.

Accéder de manière systématique au grade supérieur en fin de carrière est tout à fait légitime. Les listes d'aptitude devraient servir à ça.

Les listes d'aptitude, c'est l'arbitraire de la direction, c'est la mise en concurrence des collègues. La CGT revendique, pour toutes ces raisons, la mise en place d'un véritable examen professionnel.



Restructurations de services

- Fermeture de la Trésorerie de Vigny

	Avant			Après		
	A	B	C	A	B	C
Trésorerie de Vigny	1	1	2			
Trésorerie de Marines	1	2	1	1	3	2
SIP de Pontoise Ouest	1	5	1	1	5	2

**Voir notre compte-rendu
CTL sur notre site !**

----> « Tous les emplois sont conservés et transférés, exception faite de l'emploi de comptable de Vigny qui est supprimé. » Cette anti-phrase en dit long sur le peu de considération que la direction porte sur l'humain derrière les emplois...

- Spécialisation SPL de la trésorerie de Sarcelles avec absorption de la trésorerie de Garges Collectivités et passage du SIP comptable de Garges Centre en SIP total.

	Avant			Après		
	A	B	C	A	B	C
Trésorerie de Sarcelles	2	9	3	2	7	2
Trésorerie de Garges Collectivités	0	2	1			
SIP de Garges Centre	1	3	2	1	7	4

----> Dans les faits, ce seront 3 agents stagiaires qui vont rejoindre le pôle de Sarcelles au SIP de Garges Centre. Les collègues du pôle de Garges devront donc les former en plus de leur travail.

- Transfert du traitement des dépenses des Préfectures d'Ile-de-France vers le Centre de Services Partagé de Paris

L'évaluation des charges pour le chiffrage des emplois à transférer est en cours. Ce sujet sera évoqué dans le cadre du prochain CTL emploi.

- Fusion entre le Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise et le Centre Hospitalier de Carnelle

Un transfert d'1 emploi sera opéré de la trésorerie de Viarmes vers celle de Beaumont en janvier 2015.

Info toute fraîche :

A l'issue du groupe de travail du 19 mai 2014 sur le rattachement de l'enregistrement à des services de publicité foncière (déclaration liminaire et compte rendu en ligne sur le site national), les éléments de cartographie ont été communiqués à la demande de la CGT Finances Publiques.

Ces éléments qui seront étudiés lors du prochain groupe de travail du 6 octobre démontrent qu'un certain nombre de services devraient être appelés à déménager à plus ou moins long terme.

En effet, des documents préparatoires à ce groupe de travail il ressort que :

- "la cible d'organisation devrait tendre à retenir un service de publicité foncière et de l'enregistrement par département, sauf circonstances locales particulières tenant notamment à la taille et au tissu du département" ;
- "le transfert de la mission d'enregistrement vers un SPF devra s'accompagner du transfert des emplois correspondants. Les emplois seraient banalisés au sein d'un SPF-E".

Dans ce contexte, et tout en réaffirmant son opposition à tous rattachements qui n'apporteront pas de réelles plus-values aux missions, mais une dégradation supplémentaire des conditions de travail des agents, la CGT Finances Publiques exige :

- le maintien et le respect du maillage territorial au service des usagers,
- le renforcement de ces services par la création des emplois nécessaires,
- le respect des droits et garanties des agents des finances publiques.

Des suppressions et des vacances

Parmi des thèmes comme les conditions de travail, les salaires, les missions, l'une des plus fortes préoccupations des agents et de la CGT reste l'emploi : avec des emplois, on peut soulager les agents, on peut mener à bien les missions de service public, on peut embaucher des jeunes, on peut créer de la richesse.

Les suppressions d'emplois

Oui, mais voilà, les politiques de ces dernières années ont toutes un point commun : l'emploi public sert de variable d'ajustement pour que l'administration fonctionne à moindre coût : le meilleur moyen qu'ont trouvé les gouvernements successifs pour que les fonctionnaires coûtent moins cher, c'est d'en supprimer en ne remplaçant pas tous les « Papy-Mamy Boomer » qui partent à la retraite. A la DGFIP, c'est ainsi environ 2000 emplois qui sont supprimés chaque année (30 000 emplois depuis 2002).

En 2014, la DGFIP du Val d'Oise a ainsi vu 26 emplois partir en fumée (environ 2% des effectifs). Les services ont tous « pris cher » : aucun n'a été épargné. En deux ans, 41 emplois manquent dans les trésoreries, 51 emplois manquent dans les anciens « centres des impôts ». La petite taille d'un service n'est pas un critère pour se croire à l'abri, bien au contraire, puisque la suppression d'un emploi se fait alors plus durement ressentir et met à mal l'existence de certaines trésoreries (Vigny est voué à la fermeture). La direction a ainsi diminué les effectifs du service de 33% lorsqu'elle a supprimé un C à la Fiscalité Immobilière de Saint-Leu-la-Forêt en 2013 ; elle a diminué les effectifs de 16% quand elle a supprimé un emploi de B à la trésorerie d'Ecouen en 2013 ; de 14% lorsqu'elle a supprimé un B à la recette des finances de Sarcelles en 2014 ; de 8% quand elle a supprimé 2 C en 2013 et 2014 au Service Impôt des Particuliers d'Ermont Ouest. Ce ne sont là que des exemples.

Les vacances de postes

De plus, tous les emplois existants qui ont échappé aux suppressions de postes ne sont pas pourvus (certains utilisent l'image d'une chaise, sur lesquelles aucun agent n'est assis pour y travailler, on dit alors que le poste est vacant). C'est alors la double peine : aux suppressions d'emplois s'ajoutent les vacances d'emplois. La situation à la DGFIP en termes de vacances d'emplois est critique : il manque ainsi presque 1000 agents C et plus de 1500 agents B !

Dans le Val d'Oise, ces vacances de postes atteignent 30 agents C (ces vacances ne seront pas compensées par la récente

nomination de 24 agents C, appelés sur liste complémentaire du concours 2014 : en effet, ces 24 agents C sont arrivés le 1er octobre, mais il faut les former, et ce n'est pas leur faute s'il faut environ 1 an pour former un(e) collègue...). Le service qui détient le triste record dans ce grade est le SIP d'Argenteuil Extérieur (-4 C), suivi par Bezons, Val d'Oise Amendes, les Services Impôts Entreprises (SIE) de Garges Est, Garges Ouest, Cergy Est, et les Services Impôt des Particuliers (SIP) de Cergy Est et Argenteuil Ville (-2 C pour chacun de ces services). Nous n'égrènerons pas la liste complète... Les vacances de postes chez les agents B du département s'élèvent à 48, dont -5 B à Gonesse, -4 B à la direction, -4 B à la trésorerie de Sarcelles, -3 B au SIE de Garges Est (eh, oui, c'est le record toutes catégories pour ce SIE !) Là aussi, la liste complète serait trop longue... Chez les A, 3 postes de Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE) à Garges, Argenteuil, et Saint-Leu-la-Forêt n'ont reçu aucun inspecteur(trice) en chair et en os...

Avec 81 vacances de postes dans le département, le Val d'Oise ne fait pas figure d'exception. Pourtant, les collègues qui s'usent à la tâche pour essayer de compenser les vacances et les suppressions de postes par leur travail, se disent que pendant qu'ils ont trop de travail, d'autres voudraient bien en avoir, et que ce n'est pas le travail, qui manque, c'est la volonté d'utiliser les deniers publics à embaucher. C'est inadmissible !

Avec la CGT, revendiquez :

- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois et des moyens humains suffisants pour les missions
- ✓ le recrutement de la totalité des listes complémentaires des concours internes et externes
- ✓ l'anticipation des vacances d'emplois par une augmentation adaptée du volume de recrutement des concours
- ✓ l'affectation de 30 agents C, de 48 agents B et 3 agents A pour combler les vacances d'emplois dans le département.

UN DE CES DEUX FONCTIONNAIRES NE SERA PAS REMPLACÉ...



SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. / ..

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. / ..

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. / ..

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière gestion publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / .. Signature :